

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 35 — — soir, Express.  
 6 — 56 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Nous reproduisons l'allocution prononcée lundi par l'Empereur en réponse à l'adresse du Sénat.

L'Empereur a répondu :

« Monsieur le Président,

« Organe du premier corps de l'Etat, vous m'apportez des paroles qui me touchent profondément.

« Je vois avec plaisir que les discours les plus opposés sont venus se confondre dans l'unanimité du vote de l'adresse et me témoignent la même confiance; elle ne sera point trompée. — Le bien, vous le savez, est l'unique mobile de mes actions. A l'intérieur comme à l'extérieur je désire l'apaisement des passions, la concorde et l'union.

« J'appelle de tous mes vœux le moment où les grandes questions qui divisent les gouvernements et les peuples pourront être résolues pacifiquement par un arbitrage européen. Ce souhait était celui du chef de ma famille lorsqu'il s'écriait à Sainte-Hélène : « Se battre en Europe, c'est faire la guerre civile. »

« Cette grande pensée, jadis une utopie, ne peut-elle pas devenir demain une réalité? — Quoi qu'il en soit, il y a toujours honneur à proclamer un principe qui tend à faire disparaître les préjugés d'un autre âge. Unissons nos efforts pour ce noble but; ne nous préoccupons des obstacles que pour les vaincre, et de l'incrédulité que pour la confondre.

« Veuillez être, monsieur le président, auprès du Sénat l'interprète de mes remerciements. »

Des cris unanimes de *Vive l'Empereur!* ont éclaté après les paroles de Sa Majesté.

Nous recevons de Copenhague d'importantes nouvelles qui confirment les espérances de conciliation que nous avons justement fondées sur la sagesse et la modération du roi Christian IX.

Voici en quels termes s'est exprimé le souverain de Danemark, dans le message royal communiqué au Rigsraad, dont la session a été close lundi : « Nous ne pouvons considérer l'exécution fédérale comme conforme au droit fédéral, mais pour éviter aussi longtemps que possible un conflit, nous avons jugé convenable de retirer nos troupes de ce côté-ci de l'Eider. »

Cette déclaration royale reçoit déjà son application. Une ordonnance, publiée par le *Berlingske Tidende*, porte que la ligne douanière du royaume danois est transférée à l'Eider, à partir du 22 décembre, jour fixé pour l'exécution des décrets de la Diète.

Le *Journal de Dresde* annonce, en outre, que le cabinet de Copenhague a notifié aux cours étrangères l'évacuation du Holstein.

Nous voyons avec plaisir cette résolution du roi Christian IX; elle fait disparaître toutes les appréhensions que soulevait l'exécution fédérale. Les éventualités que l'on redoutait sont écartées, ou tout au moins ajournées, et l'Europe gagne ainsi un temps précieux que la diplomatie emploiera à établir et à consolider la paix.

Nous recevons aussi de Berlin une nouvelle peu conforme avec les bruits qui attribuaient au roi Guillaume des intentions belliqueuses. Ce souverain a refusé de recevoir l'adresse votée par 207 députés, qui lui demandaient de prendre en main la cause allemande et la défense des prétentions du duc d'Augustenbourg. La Chambre a dû se réunir lundi afin de décider si elle remettra cette adresse au ministre en l'engageant à la faire parvenir au roi.

A côté de ces nouvelles, aussi pacifiques que possible en un pareil moment, nous devons signaler les diverses manifestations qui se produisent en Allemagne, où l'agitation populaire est loin d'être apaisée. Lundi, 900 députés siégeant dans les Chambres des différents Etats de la Confédération se sont réunis à Francfort. Ils ont résolu à l'unanimité de faire tous leurs efforts pour que les droits du duc d'Augustenbourg soient reconnus par leurs gouvernements. L'assemblée a ensuite élu un comité permanent de 36 membres, chargé de faire prévaloir les droits de l'Allemagne au profit des duchés et de leur duc légitime.

On annonce aussi une réunion des membres des Etats du Holstein, à Hambourg, et une assemblée populaire de Holsteinois à Elmshorn. On y proposerait de proclamer le duc d'Augustenbourg, souverain des duchés. (La France.)

On mande de Copenhague, le 22 décembre :

On remarque que les conscrits des campagnes dans le Holstein accourent de préférence sous le drapeau danois. Ceux des villes, au

contraire, passent en Allemagne pour ne pas servir le Danemark.

Tous les sous-officiers qui font partie de la garnison de Copenhague se montrent disposés à prendre part à la campagne contre les Allemands. — Havas.

On lit dans le *Lloyd* de Vienne, du 21 décembre, au soir :

Le général russe Czengier, à la tête de 11 compagnies d'infanterie avec 4 escadrons de cavalerie et 8 canons, a attaqué, le 17, les détachements réunis de Bossak, Chmielniski, Rembailo et Rudowski, à Daleszyce et à Sze-recin, non loin de Kielce. Les Russes ont subi un échec. Une compagnie du régiment Simbirskoi a été faite prisonnière; 7 charriots de munitions sont tombés entre les mains des Polonais. La perte de ces derniers est de 93 tués et blessés, et celle des Russes de 194. — Havas.

Les dépêches de New-York nous apportent des nouvelles sur l'ouverture des chambres des Etats du Nord, qui a eu lieu le 7 de ce mois. M. le président Lincoln, dont la santé se rétablit, a communiqué aux Chambres son message présidentiel, dans lequel il expose un moyen de reconstituer l'Union. Il propose une amnistie aux habitants du Sud, en exigeant d'eux un serment de fidélité aux Etats-Unis et d'obéissance aux lois adoptées par le Congrès, ainsi qu'à la proclamation relative à l'émancipation des esclaves.

Les personnes qui ont pris part au mouvement séparatiste, comme soldats ou comme fonctionnaires du gouvernement de Richmond, sont exclues de cette amnistie.

**FEUILLETON.**

15

## LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite.)

Notre mère se rétablit la première, sinon entièrement, du moins suffisamment pour qu'on lui pût annoncer que le marquis, sans être positivement guéri, était cependant hors de danger; mais il lui fut interdit de le voir. Les médecins jugèrent que le système nerveux avait été trop fortement attaqué pour qu'il n'y eût pas danger sérieux à se montrer au malade et même à lui faire connaître que Dieu n'avait pas permis que sa faute eût les fatales conséquences qu'il lui attribuait.

D'autres considérations vinrent ensuite plaider en faveur du système de circonspection et de discrétion prescrit par le docteur.

A mesure que le marquis se rétablissait, son repentir et son besoin d'expiation se manifestaient d'une façon de plus en plus puissante, et, sur les instances du prêtre qu'il avait fait appeler, et que nous avions mis dans la confidence, ma mère se

décida à laisser croire au marquis qu'elle était morte, afin que la conversion fut complète.

Il fallut toutes les éloquentes paroles de l'honorable ecclésiastique qui dirigeait sa conscience pour la décider à ce sacrifice; elle n'y consentit qu'à la condition que cette épreuve ne se prolongerait pas au-delà d'un mois, et qu'elle serait abrégée dès que le cher malade serait en état d'entendre sans danger cette importante révélation.

Mais un changement d'air fut jugé indispensable pour la convalescence, et bien que malgré elle, elle se décida à aller passer un mois en province. On était alors en automne. Ma Fernande allait être mère; elle avait aussi besoin de tranquillité, elle accompagna ma mère; ce fut d'ailleurs la condition que mit ma mère à son départ.

Tout marcha à souhait; mon frère se rétablit et ses discours étaient tels, que nous n'avions qu'à nous réjouir et à remercier le ciel. En conséquence j'écrivis à ma mère. Fernande la précéda de quelques jours.

Le lendemain du retour de ma femme, le marquis accomplit cet acte d'humilité que je vous ai raconté, et notre mère arriva le lendemain matin.

Hélas! la disparition du marquis nous avait plon-

gés dans une consternation profonde, et quand nous dûmes annoncer cette fatale nouvelle à la pauvre mère, je crus qu'elle allait mourir de douleur dans nos bras.

La lettre du marquis vint redoubler nos tourments et son désespoir; elle se reprochait sa cruauté et s'accusait d'avoir causé la mort de son fils chéri.

On attendit huit jours, puis quinze, puis un mois, mais on attendit vainement; enfin, menacée de nouveau d'une maladie, elle consentit à nous laisser le soin de continuer les démarches entreprises ensemble, et se retira dans une communauté dans le Midi, où elle traîne une vie languissante.

Tel fut le récit de James au général.

— Tout n'est pas désespéré encore, dit celui-ci; bien que les événements du moment ne soient pas favorables à de telles recherches, je vais me joindre à vous pour en faire de nouvelles; j'ai des amis nombreux et actifs; espérons!

Sur ces bonnes paroles on s'était quitté, en se promettant de se revoir.

Revenons maintenant au marquis, que nous avons laissé à peu près mourant chez le général, et celui-ci fort intrigué d'avoir trouvé entre les mains de son blessé le portrait de sa fille.

**CHAPITRE XII.**

**L'ABSOLUTION.**

Le général songea donc à prévenir James et Fernande du singulier hasard qui lui avait fait rencontrer le marquis; mais comme le plus pressé était de faire soigner le blessé, dont l'état ne laissait pas que d'être inquiétant, comme aussi les communications n'étaient pas faciles dans Paris ce jour-là, ce ne fut que le lendemain, dans la matinée, que le général, jaloux d'apprendre lui-même cette bonne nouvelle à ses jeunes amis, se rendit chez eux.

— Pour que vous veniez à cette heure et aujourd'hui, lui dit James, il faut que vous ayez quelque chose de bien important à nous communiquer.

— Votre fille n'est pas malade, au moins? ajouta Fernande en pressant les mains du général.

— Dieu merci! non, ma fille se porte à merveille; c'est de *lui* que je viens vous parler.

— De mon frère! vous avez de ses nouvelles.

— Mieux que cela.

— Vous savez où il est?

— Encore mieux, mes amis; je l'ai vu...

— Ah! merci, cher général, dit Fernande en embrassant l'heureux messenger; tenez, voilà pour ma mère!

Nous doutons fort que cette singulière amnistie, qui ne pardonne rien, soit acceptée par les confédérés.

Le président Lincoln constate ensuite les bonnes relations qui existent entre son gouvernement et les puissances étrangères. Il rend hommage à la neutralité sévèrement gardée par la France et l'Angleterre.

Il termine enfin en déclarant qu'un emprunt de 460 millions de dollars est nécessaire pour couvrir les dépenses jusqu'au mois de juillet prochain. M. Colfax, candidat du parti républicain, a été élu président du Congrès.

D'autres dépêches de New-York annoncent que les confédérés se retirent du Tennessee; que Longstreet a levé le siège de Knoxville, qu'il bat en retraite, et que la cavalerie fédérale de Burnside va se mettre à sa poursuite. Ces nouvelles ont besoin d'être confirmées ou tout au moins expliquées. Il est difficile de croire, en effet, que Burnside, vaincu et enfermé dans Knoxville par Longstreet, soit parvenu à se dégager et à forcer ce général à battre en retraite.

Nous donnons en finissant la nouvelle d'un audacieux coup de main, à ajouter à la liste des exploits maritimes des confédérés. Le steamer fédéral *Chesapeake*, qui faisait le trajet de New-York à Portland, a été capturé par seize confédérés, qui se trouvaient à bord comme passagers. (La France.)

Les dépêches de New-York nous font connaître très-brièvement le message présidentiel adressé par M. Jefferson Davis au congrès de Richmond. Le président des Etats séparatistes déclare que la guerre doit être vigoureusement poursuivie; il paraît opposé à l'émission d'un nouvel emprunt, et il se plaint de l'attitude des puissances européennes, notamment de celle de l'Angleterre qu'il accuse de favoriser les fédéraux.

Rien dans ce message n'exprime le découragement où devraient se trouver les confédérés, d'après certains avis de New-York et les renseignements d'un journal anglais, le *Daily-Post*. (Idem.)

Des nouvelles particulières de la Vera-Cruz, du 22 novembre, émanées d'une source certaine, nous apprennent que le congrès qui avait suivi Juarez, s'était séparé le 29 octobre dernier.

Cette assemblée ne se composait plus que de 51 membres. Elle a rendu un décret investissant Juarez de tous les pouvoirs dictatoriaux; puis elle s'est ajournée indéfiniment. Tous les membres qui la composaient sont partis le lendemain pour retourner dans leurs familles. Cet acte a produit une vive impression sur Juarez, qui se regarde ainsi comme abandonné par son propre gouvernement. (La France.)

Le ministre des affaires étrangères de l'Empereur a adressé aux chefs des missions diplomatiques de la France en Europe la dépêche suivante :

Paris, le 8 décembre 1865.

Monsieur....

Les souverains ont répondu à la lettre de l'Empereur et, dans leurs réponses, tous ont rendu hommage à cette initiative hardie qui, dévoilant les dangers de la situation, proposait pour les conjurer les moyens les plus pacifiques et les plus loyaux.

Comme vous le savez, la plupart des cours ont adhéré sans réserve à la proposition de la France; d'autres ont accompagné leur adhésion de certaines restrictions, en demandant que le cabinet français formulât d'avance le programme des délibérations futures. Les souverains allemands, favorables personnellement à l'idée du congrès, ont dû subordonner leur conduite à la résolution collective de leurs confédérés. La réponse de la Diète germanique ne nous est pas encore parvenue. Une seule puissance, l'Angleterre, a refusé.

Dans ces circonstances, nous devons exprimer au cabinet britannique tous nos regrets, aux souverains qui ont accepté sans conditions notre reconnaissance, et donner une explication à ceux qui ont demandé des éclaircissements.

Le gouvernement français ne s'est pas cru autorisé à renfermer dans un programme la haute juridiction de l'Europe: il était loin de la pensée de l'Empereur de se poser en arbitre. Enumérer les périls qui menacent la paix du monde est superflu: ces périls sont évidents. Il n'appartenait qu'aux puissances réunies en congrès de décider les questions qui devaient être traitées et celles qui devaient être écartées.

La déclaration de l'Empereur, du 5 novembre, admettait deux hypothèses: une acceptation unanime, ou une acceptation partielle.

Dans le premier cas, un grand apaisement se serait produit dans les esprits, et quand même toutes les difficultés n'eussent pas été résolues, une meilleure entente se serait établie entre les souverains. Des rapports journaliers où chacun eût pu échanger ses idées, exprimer ses desirs ou ses craintes, eussent fait taire bien des susceptibilités, cesser bien des malentendus, disparaître bien des préjugés. Le résultat probable de ces pourparlers eût été une salubre et honorable transaction.

La France, qui n'avait rien à réclamer pour elle-même dans l'éventualité d'un congrès général, aurait fait cause commune avec tous les gouvernements éclairés pour amener des réconciliations, éteindre des rancunes et réclamer ces améliorations indispensables qui empêchent les révolutions ou la guerre.

Etait-ce une utopie? Des événements ré-

cents sont venus nous prouver le contraire et justifier, plus tôt que nous ne le croyions, les prévisions de l'Empereur. Le roi de Danemark meurt; les passions s'exaltent, les peuples s'agitent, et les gouvernements indécis balancent entre la lettre des traités et le sentiment national de leur pays. Un congrès pouvait seul concilier les devoirs des souverains liés par les conventions et les légitimes aspirations des peuples.

Le refus de l'Angleterre a rendu malheureusement impossible le premier résultat que nous avions espéré de l'appel fait par l'Empereur à l'Europe. Reste maintenant la seconde hypothèse: le congrès restreint. Il dépend de la volonté des souverains qu'il se réalise.

Nous pourrions, après le refus du cabinet britannique, considérer notre devoir comme accompli, et ne tenir compte désormais, dans les événements qui peuvent surgir, que de nos convenances et de nos intérêts particuliers. Mais nous préférons prendre acte des bonnes dispositions qui nous ont été témoignées, et rappeler aux souverains qui se sont associés à nos intentions que nous sommes prêts à entrer franchement avec eux dans la voie d'une commune entente. Un concert de vues et de conduite entre les principales puissances du continent qui comprennent comme nous les dangers du présent et les nécessités de l'avenir pèserait d'un grand poids dans les événements futurs et empêcherait de livrer au hasard les alliances ou les résolutions.

Quand il s'agissait d'un congrès général, l'Empereur ne pouvait pas, sans dénaturer le rôle qu'il s'était tracé, formuler un programme ni se concerter avec quelques-unes des puissances pour soumettre ensuite aux autres un plan combiné d'avance, et préluder ainsi par une négociation séparée à des délibérations où il était décidé à se présenter sans idées préconçues et libre d'engagements particuliers. Mais aujourd'hui, cette réunion ne pouvant plus être complète n'aura pas l'autorité arbitrale qui aurait appartenu à un congrès européen; nous comprenons, dès lors, qu'avant de se rencontrer les souverains chargent leurs ministres des affaires étrangères de s'entendre sur les questions qui doivent être débattues, afin que le congrès ait plus de chances d'aboutir à un résultat pratique.

Vous êtes donc autorisé à expliquer, d'après ce qui précède, les intentions de l'Empereur à la cour auprès de laquelle vous êtes accrédité, et à laisser copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma haute considération. DROUYN DE LHUYS.

## Nouvelles Diverses.

Un amendement a été déposé au projet de loi

sur l'emprunt de 300 millions. Il est signé de MM. Darimon, Thiers, Jules Favre, Marie, Glais-Bizoin, Javal, Jules Simon, d'Andelarre, Emile Ollivier, Picard, Lambrechts, Pichon, Martel, de Marmier, Pieron-Leroy, Malézieux. Cet amendement aurait pour but de limiter à 100 millions l'émission des bons du Trésor en 1864.

— L'ambassadeur de la Porte-Ottomane, S. Exc. Djemil-Pacha, a eu l'honneur de remettre lundi, à l'Empereur, la réponse du sultan au sujet du congrès.

— On signale l'augmentation dans le prix du salpêtre, par suite des achats faits par la Russie et la révolution italienne.

— La situation monétaire s'améliore sensiblement à Londres; le bilan de la Banque constate une augmentation de plusieurs millions sur le précédent.

— Un correspondant de Turin écrit à l'*Union de l'Ouest* qu'une grande sensation a été produite dans cette ville par la nouvelle, arrivée au cabinet piémontais, que le Saint-Père va tenir un consistoire pour nommer des archevêques et des évêques aux sièges vacants de la Romagne, l'Ombrie et les Marches. On fait observer que cette démarche ferait surgir un conflit juridique très-sérieux et un litige de droit international touchant l'extension du Concordat entre le Saint-Siège et la maison de Savoie.

— On écrit de Rome, le 21 décembre.

Dans le consistoire tenu ce matin, le Pape, après une courte allocution, a créé cardinal M<sup>sr</sup> de Bonnechose, archevêque de Rouen. La création d'un autre cardinal a été réservée *in petto* par le Saint-Père.

Pie IX a ensuite nommé vingt prélats, parmi lesquels l'archevêque d'Avignon, les évêques de Vannes et de Soissons et enfin les évêques des diocèses vacants dans les Romagnes, les Marches et l'Ombrie.

— Une dépêche télégraphique privée fait connaître le résultat du scrutin dans les Pyrénées-Orientales.

M. Isaac Pereire a obtenu 21,227 voix; — M. Durand, 14,861.

La majorité en faveur de M. Isaac Pereire a été de 6,366 voix.

— La *Gazette de Venise* annonce que l'archiduc Maximilien aurait renoncé à accepter le trône du Mexique, parce que le gouvernement français ne lui aurait pas donné les garanties qu'il désire. Nous pouvons assurer que les nouvelles les plus récentes de Miramar démentent complètement cette assertion.

— M. de La Guéronnière n'est pas allé à Compiègne cette année, M. de Girardin a été le seul journaliste invité.

— Le général Schurz, de l'armée unioniste, accusé par un politique du Kentucky, M.

— Et où est-il ?  
— Chez moi.  
— Chez vous! et vite, courons... toi, Fernande, écris à notre mère.  
— Doucement, mes amis... le marquis est chez moi, mais blessé...  
— Dangereusement?...  
— Assez pour qu'il faille prendre quelques précautions et ne rien brusquer.

Le général raconta alors ce que nous savons, sans rien dissimuler de la conduite héroïque du marquis, mais sans cacher non plus la trouvaille du portrait de sa fille.

— Voilà qui est étrange, dit Fernande; mais je ne vois rien là qui doive nous inquiéter.

— En attendant que le fait soit éclairci, ce qui ne saurait tarder, vous nous permettez de l'aller voir...  
— Ma voiture est en bas qui vous attend...  
— Général, vous êtes charmant...

Quand on arriva, Claire, un médecin et une garde étaient auprès du malade, plongé dans un léger assoupissement.

Quelque précaution qu'on prit, il s'éveilla, et son premier regard fut pour Claire, qu'il voyait pour la première fois.

Claire ignorait la circonstance du portrait; mais elle savait que l'homme que son père avait recueilli était le frère de James, et c'était assez pour qu'elle s'intéressât à lui, quand bien même sa bonté naturelle ne l'y eût pas portée.

Le regard de la jeune fille exprimait une douce compassion, et ce regard causa au blessé un bien-être indéfinissable.

Les traits du médaillon étaient trop bien gravés dans sa mémoire, pour qu'il ne reconnût pas, dans la charmante vision qui lui apparaissait, l'original de la délicieuse miniature.

James et Fernande s'étaient prudemment tenus à l'écart.

— Eh bien! monsieur, dit Claire de sa voix la plus sympathique, comment vous trouvez-vous ?

— Oh! très-bien, mademoiselle, répondit le blessé avec une expression singulière qui frappa le général, mais que Claire ne remarqua pas.

— Allons, tant mieux, dit alors le général; tant mieux, mon brave.

— Ah! c'est vous, général, dit le marquis en écartant les rideaux qui lui cachaient le général.

Mais là aussi se trouvaient James et derrière lui Fernande.

— Vous, mon frère... vous, ma sœur...  
Fernande s'approcha alors et lui prit les mains, pendant que James l'embrassait.

Sur un signe de son père, Claire se retira avec lui, après avoir embrassé Fernande.

La discrétion le voulait ainsi. Claire ignorait l'histoire du marquis, et le général ne voulait pas avoir l'air de la connaître.

Il y avait une heure que Fernande, James et le marquis étaient seuls, ceux-là se montrant affectueux et tendres, celui-ci humble et reconnaissant, quand des éclats de voix se firent entendre.

— Laisse-moi donc tranquille, mon garçon disait la voix. Je te dis que Claire est toujours chez elle pour moi, et le général aussi... Tu ne me connais pas... je suis la mère Julienne...

— Mais, madame, ne criez pas si fort... il y a un malade ici...

— Un malade, ça me connaît... mène-moi vers lui...

Sur ces entrefaites, la porte de l'antichambre s'ouvrit; Claire parut avec le général.

— Vous, mère Julienne, dit celui-ci en courant à sa nourrice et en l'embrassant, pendant que Claire débarrassait la vieille femme de ses paquets.

— Oui, moi, mes enfants... viens donc que je t'embrasse, ma fille, ma Clairette...

— Tu vois bien, nigaudinos, ajouta-t-elle en se tournant vers le valet de chambre, tu vois bien que je suis connue ici...

— Par quel hasard ici, à Paris, vous? dit Claire en entraînant la mère Julienne.

— Par quel hasard, parbleu! les cosaques ont brûlé ma maison.

— Oh! les misérables, dit le général en fermant les poings.

— Eh bien! quand tu te gendarmeras, à quoi ça aboutira-t-il, mon Charlot?... Tu auras bien un trou où me fourrer jusqu'à ce qu'on reconstruise la ferme...

— On ne reconstruira rien du tout, dit Claire; tu resteras ici.

— Comme tu voudras... Ah! ça, qui est-ce donc qui est malade ici ?

— Un brave soldat blessé.

— Montre-moi ça; les blessures ça me connaît.

— Impossible... son frère et sa sœur sont avec lui.

— C'est ça, ils le font causer...

En ce moment Fernande entra. En voyant une

Combs, d'avoir manqué de courage à la bataille de Chancellorsville, a donné un démenti public à cette assertion et il a provoqué M. Combs, par une lettre datée de Chattanooga, non pas à un duel au pistolet ou à l'épée, où son habileté lui permettait de punir facilement le calomniateur, mais à une visite dans sa tente, à l'armée du Cumberland, où il partagera avec lui ses repas, son lit de camp, ses couvertures et ses cigares, à la condition expresse qu'à la première bataille M. Combs s'engagera à suivre le général comme son ombre et ira avec lui dans les endroits les plus chauds où il lui conviendra d'aller.

C'est un cartel qui ne manque pas d'originalité et qui serait certainement un criterium plus sûr de courage personnel qu'un échange de balles de revolver ou un ferraillement d'épées. Il paraît que M. Combs n'a pas encore répondu à cet appel ni rétracté les bruits calomnieux dont il s'est fait l'écho.

— La saison des courses étant close, chaque propriétaire de chevaux a fait le résumé des victoires remportées et le total des sommes gagnées.

De toutes les écuries françaises, l'écurie de M. le comte F. de Lagrange est en tête de la liste; elle a fait 268,000 francs de recettes, dont la moitié de cette somme a été gagnée en Angleterre. M. de Montgomery, l'heureux propriétaire de *La-Touques*, a enlevé avec cette fameuse jument six prix, formant le total de 154,000 fr., somme égale à celle que tous les chevaux de M. Lagrange ont gagnée en France.

L'anglais *The-Ranger*, appartenant à M. Savile, est venu faire rade du grand prix de Paris, qui était de la valeur de 150,000 fr.

L'écurie de M. Lupin gagne 126,000 fr.; les treize chevaux de M. Schickler lui ont rapporté 119,910 fr.

L'écurie de chevaux de steeple-chase qui s'est le plus signalée est celle de MM. A. Voisin, comte de Cossette et de Langle, qui ont encaissé 75,000 fr.

Les noms des chevaux gagnant les plus grosses sommes sont :

*La-Touques*, à M. Montgomery, 154,000 fr.

*The-Ranger*, à M. Savile, 151,000 fr.

*Souvenir*, à M. J. Robin, 56,000 fr.

*Conquête*, à M. Delamarre, 56,000 fr.

*Dollar*, à M. Lupin, 42,000 fr.

*Arc-en-Ciel*, à M. Béhague, 40,000 fr.

*Auricula*, cheval de steeple-chase, à M. Desvigne, 39,900 fr.

*Harry*, cheval de steeple-chase, à l'écurie Cossette, 35,000 fr.

C'est le jockey de M. de Lagrange, Ch. Pratt, qui a remporté le plus grand nombre des courses: il est arrivé premier dans vingt-sept épreuves; Flatman vient ensuite et a gagné vingt-et-une courses.

Nous annonçons en finissant, la récente victoire d'*Harry*, le cheval de M. de Cossette, dans

le grand métropolitain steeple-chase à Cropton (Angleterre). (Phare de la Manche.)

## Chronique Locale.

Nous apprenons qu'un de nos compatriotes, M. Jahan, vient de s'associer avec M. Mathieu, agent de change à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 50.

Nous pensons que cette nouvelle intéressera une partie de nos lecteurs qui, ne connaissant pas d'agent de change à Paris, ne savent souvent à qui s'adresser pour l'achat ou la vente de valeurs mobilières.

Une nouvelle grave, dit le *Charentais* du 17, nous arrive de Ruffec: l'évasion du nommé Jousseau, ce dangereux malfaiteur prévenu de vol et d'incendie de plusieurs maisons à Aizecq, et dont l'arrestation à Angoulême avait causé, il y a quelque temps, un certain émoi dans cette ville. Jousseau était écroué à la maison d'arrêt de Ruffec. Aucun détail ne nous est encore parvenu sur cette évasion, qui aurait eu lieu aujourd'hui.

La commune de la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres) vient d'être le théâtre d'un crime horrible, qui a jeté la consternation et l'effroi dans le pays. Un frère a assassiné sa sœur, en plein jour, en lui coupant la gorge avec un rasoir. Voici quelques détails sur ce crime:

Pierre-Paul Gabilly, âgé de 56 ans, est né dans la commune de Boismé; domestique sans place et n'ayant pas d'asile, il était venu habiter chez une de ses parentes, la veuve Niort, qui réside dans la commune de la Chapelle-Saint-Laurent, au village de Thouaré.

Cet homme, d'une physionomie sinistre et d'un caractère sombre, était redouté dans le village; aussi disait-on: « Maintenant que Gabilly est sans travail, il ne faut pas se fier à lui. » Par malheur, ces prévisions devaient bientôt se réaliser. Jeudi dernier, la veuve Niort s'absenta pour aller à la foire de Bressuire, laissant ses deux petits enfants à la garde d'une jeune servante de 16 ans. Ce jour-là, presque tous les hommes du village étaient à la foire, et Gabilly devait profiter de cette circonstance pour mettre à exécution ses funestes projets.

Vers dix heures du matin, il descendit de sa chambre, armé d'un fusil chargé; il rencontra la jeune servante et lui dit: Sortez, ou je vous tue tous. La jeune fille, effrayée, saisit les deux enfants; à peine avait-elle franchi le seuil de la porte qu'une détonation se fit entendre.

L'alarme se répandit aussitôt dans le village. Bientôt on entendit une seconde détonation. L'anxiété était générale. A cet instant, un chaudronnier nommé Michel, qui habite Bres-

suire, arriva à Thouaré. Les femmes le prièrent de désarmer Gabilly. Cet homme, sans hésiter, passa devant la porte où celui-ci se tenait debout, et sous prétexte de lui demander de l'ouvrage il s'approcha de lui, puis le poussa vigoureusement dans l'intérieur de la maison et s'empara du fusil, à la suite d'une lutte assez longue.

La femme Marie Gabilly, âgée de 50 ans, sœur du prévenu, avertie de la scène qui se passait, accourut pour calmer son frère.

Sur les supplications de sa sœur, Gabilly parut renoncer à son dessein de faire quelque victime. On les laissa seuls dans la maison de la veuve Niort. On ignore ce qui se passa, depuis cet instant, entre le frère et la sœur. Ce ne fut que vers deux heures et demie du soir que les voisins aperçurent cette malheureuse femme sortant de la maison et suivant, en courant, le chemin qui conduit à Boismé, poursuivie par son frère qui poussait des cris effroyables et qui tenait, à la main, un rasoir ouvert.

Aux cris poussés par les femmes du village, deux jeunes gens nommés Rambault et Bréchier, s'élançèrent à la poursuite du meurtrier; mais ils arrivèrent trop tard, Marie Gabilly venait de tomber morte sous les coups de son frère. A leur arrivée, elle ne put pousser qu'un faible gémissement; elle baignait dans son sang qui s'échappait à flots d'une large et profonde blessure. L'infortunée avait reçu un coup de rasoir qui avait pénétré profondément dans le cou. La mort a été presque instantanée.

L'assassin, armé de son rasoir, menaçait de frapper ceux qui chercheraient à l'approcher; mais ses menaces n'ont exercé aucune intimidation sur les témoins de ce crime. Ils s'élançèrent sur lui, et ce ne fut qu'après une longue lutte qu'on parvint à le désarmer et à s'emparer de sa personne. Pendant la lutte, un jeune homme a reçu un coup de rasoir derrière l'oreille, mais la blessure présente peu de gravité. Le maire et le garde-champêtre de Saint-Laurent firent conduire le meurtrier à la mairie de la commune où il fut gardé à vue.

La brigade de gendarmerie de Moncontant se rendit de suite sur les lieux du crime, et une instruction fut aussitôt commencée par M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction de Parthenay.

On suppose que le meurtrier ne jouit pas de ses facultés mentales; ce crime ne peut s'expliquer que par un acte de folie, car autrement ce serait une monstruosité.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en publiant, l'un des premiers, la *Liste* suivante, des *Numéros gagnants* du premier tirage de la loterie *Mobilière St-Point*, — dont le 2<sup>e</sup> tirage vient d'être fixé par arrêté préfectoral au 31 janvier.

PREMIER TIRAGE (tirage partiel) de la Nouvelle Grande Loterie Mobilière St-Point-Monceaux, — autorisée dans toute la France, effectué en public, à l'Hôtel-de-Ville de Mâcon, le 20 décembre 1865.

Les cent Lots suivants ont chacun gagné 100 fr.

1,935,565	1,421,060	655,275	2,970,318
762,005	3,179,819	3,679,072	3,499,523
1,919,811	3,902,995	1,651,200	69,265
2,718,617	781,600	2,576,558	43,087
1,032,254	548,897	491,474	2,645,752
18,294	656,841	2,955,576	90,804
2,758,292	3,461,725	411,853	2,259,734
1,460,656	885,967	2,952,265	1,356,058
1,900,103	3,150,525	1,512,751	757,690
2,852,982	1,860,149	3,290,566	40,490
3,387,718	1,101,005	1,806,583	392,427
2,538,870	3,750,925	3,482,647	616,272
3,378,808	1,996	451,644	956,558
669,775	1,125,542	3,571,558	3,513,411
676,225	3,052,896	1,077,252	1,762,477
2,462,196	2,842,528	3,570,069	2,381,406
3,054,376	2,106,035	1,514,606	3,857,283
3,878,181	3,417,962	5,976,654	768,715
1,246,105	1,442,600	1,420,049	724,245
2,429,735	2,304,463	3,804,102	1,714,755
1,750,225	3,291,148	1,035,202	661,953
2,503,693	1,999,465	1,151,155	3,839,174
1,502,924	3,480,758	2,717,588	852,146
5,888,566	3,284,783	3,796,261	1,450,092
1,003,354	3,245,781	3,489,822	2,725,506

Les quatre cent cinquante-trois autres Lots promis, s'élevant à 170,000 fr., compris Lot de 120,000 fr., vont être tirés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tirages.

Certifiée sincère et véritable la présente Liste du tirage, — par nous, Maire, — Adjoint, et Conseillers municipaux.

A Mâcon, le 20 décembre 1865.

A. PIOT, maire, — VAUCLIN, adjoint, COUTURIER, BARBET, PERRIN, SIGNORET, conseillers.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Hambourg, 22 décembre. — L'assemblée des députés holsteinois a été très-nombreuse. On y a résolu, après de très-vifs débats, et à une grande majorité, de proclamer la reconnaissance du duc d'Augustenbourg et de prier la Diète d'aider le duc à revendiquer ses droits.

Huit membres, parmi lesquels M. de Plessen, se sont retirés de l'assemblée. Presque la moitié de l'ordre équestre s'est prononcée, par signature, pour la reconnaissance du duc d'Augustenbourg.

Aujourd'hui, les troupes danoises ont reçu l'ordre d'évacuer demain Altona.

Les séparatistes et agitateurs holsteinois agissent, ici, auprès des officiers autrichiens pour que ceux-ci ne combattent pas une insurrection éventuelle en faveur du duc d'Augustenbourg. — Hayas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

étrangère, la jeune femme voulut se retirer. Le général la retint.

— Restez donc, chère dame; la mère Julienne est de la famille.

— Nourrice, je te présente ma meilleure amie.

— Pour lors, faut que je vous embrasse, sauf votre respect, parce que les amis de Clairette sont mes amis; vous permettez...

— Comment donc, et de grand cœur.

— Dites donc, madame, savez-vous que vous êtes joliment jolie, vous aussi, sapsristi! Ah! ça, c'est votre frère qui est malade?

— Mon beau-frère.

— Vous êtes mariée; eh bien! j'en fais compliment à votre mari... voyons, menez-moi vers le malade... n'est-ce pas, Charlot, que je m'entends à panser une blessure?

— Vous êtes un cœur d'or, et vous savez tout faire quand il s'agit d'obliger.

— Tais-toi donc, tu dis des bêtises; voyons, hop-là... après cela je vous raconterai comme quoi j'ai manqué rôti dans mon grenier...

— Toi, brûlée! s'écria Claire devenue très-pâle.

— Allons, bon, voilà qu'elle va se trouver mal; puisque je te dis que j'ai manqué... mais ça chauffe,

et sans un brave cœur, nourrice Julienne était cuite.

— Et vous savez le nom de votre sauveur, dit le général en prenant la main de sa nourrice.

— Oui, il s'appelle Charles Barrois, le commandant Barrois.

— Ah! c'est un militaire.

— Oui, et un crâne, à ce qu'il paraît... mais le blessé, donc, le blessé; vous me faites bavarder... tenez, madame, ajouta-t-elle en prenant le bras de Fernande, que cette scène avait émue, les hommes c'est bavard, mais bavard, comme vous et moi, comme des femmes, quoi!

On entra dans la chambre du marquis.

La mère Julienne s'était approchée du lit, mais à peine eût-elle regardé le blessé qu'elle s'écria:

— Jour de Dieu! mais c'est lui...

— Qui, lui? fit chacun.

— Mais lui, le commandant Barrois, mon sauveur; les canailles, comme ils me l'ont arrangé... comme c'est heureux que je le retrouve; embrasse-le, Clairette, pour le remercier... Oh! que je suis bête, ça ne se fait pas...

— Vous me reconnaissez, mère Julienne, dit le marquis, qui, du premier coup-d'œil, avait re-

connu celle qu'il avait arrachée aux flammes, et qui, sans trop s'en rendre compte, éprouvait une certaine satisfaction à s'entendre louer devant le général et sa fille.

— Si je vous reconnais! si je... dis donc, Claire, il demande si je le reconnais; un homme qui... un homme que... Ah! ça, il ne vous a rien dit?

— Rien.

— Eh bien! et le portrait?...

— Quel portrait? dit Claire.

Le général, Fernande et James échangèrent un regard.

— Eh bien! le tien donc, fillette.

— Mon portrait!

Le marquis rougit et détourna la tête.

— Oui, ton portrait. Quand il m'a eu descendue par la lucarne du grenier, comme une botte de foin... Ah! ça, dites donc, je devais être drôle au bout de votre corde!...

— Le portrait, nourrice...

— C'est juste; eh bien! quand à son tour il a été descendu... Saprelotte, vous l'avez échappé d'une belle... Figure-toi que toute la maison s'est écroulée sur lui...

Involontairement Claire regarda le marquis, et son

cœur se serra à la pensée du danger qu'il avait couru.

— Mère Julienne, dit le général, le portrait, s'il vous plaît?

— M'y voici: pour lors, comme je tenais à ce que vous lui disiez merci, je lui ai donné le portrait de Clairette, en lui disant que tu l'avais oublié et qu'il te le rapporte...

— Brave femme, dit James, qui, jusque-là avait gardé le silence, profondément ému qu'il était, voulez-vous que je vous embrasse?

— Comment donc! vous êtes assez joli homme pour ça, dit-elle en souriant. Je dis ça, ajouta-t-elle après s'être laissée embrasser, pour rendre votre femme jalouse.

— Ah! prenez garde, mère Julienne, dit Fernande en la menaçant du doigt, je suis espagnole...

— C'est bon, on s'en souviendra; et maintenant, les blessures... bon! dit-elle après avoir levé l'appareil et avoir examiné la plaie, ça ne sera rien, et dans huit jours vous pourrez aller à la noce.

(La fin à mardi prochain.)

**ABONNEMENTS.**

Un an. Six mois.  
 PARIS, 15 fr. 8 fr.  
 DÉPART., }  
 CORSE, } 18 fr. 10 fr.  
 ALGÉRIE, }  
 ÉTRANGER, selon le tarif postal.

11<sup>e</sup> année. — DEUX numéros par mois **AU LIEU D'UN**, sans augmentation de prix.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

**JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.**

**BUREAUX A PARIS,**  
 Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>er</sup> 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2<sup>e</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR ;

— 3<sup>e</sup> 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4<sup>e</sup> 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5<sup>e</sup> 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot ; — 7<sup>e</sup> Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

1<sup>re</sup> Une MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 41,  
 2<sup>e</sup> Une MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n° 138, autrefois n° 31.

Facilités pour les paiements.  
 Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.  
 S'adresser audit M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION**

DE

**DIVERSES FOURNITURES**

Pour l'atelier d'Arçonnerie

De l'École impériale de cavalerie.

Le mercredi 30 décembre 1863, à 2 heures, à l'atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1<sup>er</sup> janvier 1864 jusqu'au 31 décembre 1866,

SAVOIR :

Aciers,  
 Fer de Berry,  
 Fil de fer,  
 Tôle de fer,  
 Charbon de terre,  
 Charbon de bois,  
 Coke,  
 Bouclerie,  
 Outils,  
 Cuirs,  
 Matières diverses, etc., etc.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront les plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 3, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire,  
 (684) BROU.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION**

DE

**DIVERSES FOURNITURES**

Pour la Maréchalerie

De l'École impériale de cavalerie.

Le mercredi 30 décembre 1863, à 2 heures, à la Maréchalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1<sup>er</sup> janvier 1864, au 31 décembre 1866,

SAVOIR :

Fer neuf,  
 Fer en verge,  
 Clous de cheval,  
 Charbon de terre.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 5, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de la Maréchalerie.

Le Sous-Intendant militaire,  
 (685) BROU.

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, quai de Limoges, autrefois occupée par M<sup>me</sup> Cailhabet.  
 S'adresser audit notaire. (621)

**A VENDRE**

**LA SUPERFICIE DU TERRAIN**

**de**

**LA MINOTERIE DE SAUMUR**

Située à la Croix-Verte, route du Mans,  
 Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.  
 S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

**A VENDRE**

**TRES-BON VIN ROUGE,**

Vieux et nouveau,  
 De Saint-Nicolas de Bourgueil,  
 (Clos du Pavillon, 1<sup>re</sup> qualité.)

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

**UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 18,

Occupée actuellement par M. Launay, professeur au collège.

Cette maison comprend au rez-de-chaussée six pièces, caves, jardin, pompe, etc.

S'adresser à M. MILLION, couvreur, sur les Ponts. (680)

**BOUTEILLES**

**A VENDRE**

A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Un SECOND ÉTAGE, comprenant deux chambres et deux cabinets, salle à manger et cuisine, cave et grenier, rue du Temple, n° 4, près la rue Neuve-Beaurepaire.  
 S'adresser à M. PINET, dans la maison, ou, en cas d'absence, à M. A. LEROY, rue du Petit-Maure. (686)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864,

**UNE MAISON AVEC JARDIN,**

Rue du Pavillon,

Occupée par M. FREY.  
 S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSIÉ, rue de la Petite-Billange, n° 10. (687)

**A LOUER**

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**PREMIER ÉTAGE**

Près la place de la Gare.  
 S'adresser à M. BARRARANT, même maison. (636)

**A LOUER**

Pour Noël 1863,

**UN BEAU MAGASIN**

Situé rue de la Tonnelle.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> LECOQ, marchande de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises au-dessous des prix de facture. (630)

**A LOUER**

Présentement,

Une PORTION de la MAISON

Occupée par le sieur Pottet, chapelier, rue Saint-Jean. Deux chambres au 1<sup>er</sup> étage, une chambre au second, une mansarde, un petit grenier et une cave.

S'adresser au secrétariat de la Mairie. (675)

**A LOUER**

Présentement,

**MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu,

Ayant UN FOUR et tous les magasins nécessaires pour établir une BOULANGERIE.

S'adresser à M. POITVIN, boulanger, rue Saint-Jean, n° 5. (674)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

**BIDIER-CHAMPNEUF**

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine ; — il tient CONSERVES de toutes sortes : asperges, champignons, sardines, etc. (681)

## M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe de toutes pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 35	» 05	» »	66 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	94 10	» 05	» »	94 05	» »	» 05
Obligations du Trésor. . . . .	» »	» »	» »	418 75	» »	» »
Banque de France. . . . .	3350	» »	» »	3350	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1210	» »	10	1212 50	2 50	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1185	» 5	» »	1185	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	635	» 5	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	700	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	1033 75	6 25	» »	1037 50	10	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	762 50	» »	» »	765	2 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .	970	» »	» »	970	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	803 75	» »	» »	806 25	2 50	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	965	» »	» »	966 25	1 25	» »
Est. . . . .	475	» 2 50	» »	476 25	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	925	» 2 50	» »	925	» 2 50	» »
Lyon nouveau. . . . .	880	» »	3 75	883 75	» »	» »
Midi. . . . .	677 50	2 50	» »	677 50	2 50	» »
Ouest. . . . .	503 75	» »	1 25	505	» »	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1646 25	1 25	» »	1655	10	» »
Canal de Suez. . . . .	467 50	2 50	» »	463 75	» »	1 25
Transatlantiques. . . . .	515	» 5	» »	513 75	3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	71 70	» 30	» »	71 70	» »	» »
Autrichiens. . . . .	393 75	5	» »	402 50	8 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	518 75	» »	» »	520	» »	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	400	» 3 75	» »	400	» »	» »
Russes. . . . .	410	» »	» »	411 25	1 25	» »
Romains. . . . .	385	» »	2 50	391 25	6 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	610	» 2 50	» »	612 50	2 50	» »
Saragosse. . . . .	617 50	5	» »	613 75	» 3 75	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	480	» 1 25	» »	480	» »	» »
Portugais. . . . .	446 25	» »	» »	447 50	1 25	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	303 75	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans. . . . .	302 50	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	300	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest. . . . .	295	» »	» »	295	» »	» »
Midi. . . . .	298 75	» »	» »	300	» »	» »
Est. . . . .	285	» »	» »	285	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.